



Honoraires d'avocat exagérées

Par **hanane25**, le **03/08/2009** à **18:55**

Bonjour,

Je ne savais pas trop où je devais poster ce sujet. Mon problème est que mon mari (egyptien) avait son permis d'egypte et voulait l'echangeur avec un permis français, une année après le dépôt du permis à la préfecture, on reçoit un courrier comme quoi le permis était un faux permis, et on l'accuse de tentation d'obtention frauduleuse d'un document administratif et où on lui demandait d'adresser une lettre de recours s'il voulait contester cela.

Nous ne savions pas que le permis était un faux, vu mon mari avait passé un examen comme tout le monde au village où il habitait il ya 10 ans, bref, on a consulté un avocat, pour écrire cette lettre car on savait pas comment écrire ce genre de lettre et on lui a précisé que notre problème était l'accusation elle même, et pour mon mari, ça ne lui dérangerait pas de refaire un permis ici et de repasser l'examen.

Ce qui nous avait fait peur c'est cette accusation vu que mon mari n'en savait rien et que c'était la première fois qu'on était confronté à ce genre de situation. on avait donc appelé une première fois l'avocat qui nous a donné rendez-vous pour le lendemain, on l'a vu dans son bureau, et on lui a expliqué la situation, il a nous a demandé alors 300 € que nous lui avons donné, et il nous a donné la facture le jour même.

Ces 300 € étaient pour lui les frais de sa première démarche qui consistait à appeler la préfecture et à prendre un rendez vous pour vérifier le dossier. Il nous a promis un courrier avec une copie de la lettre de la demande de rendez vous, ainsi qu'une lettre explicative de toutes les démarches effectuées. Malheureusement, on a rien reçu, et on a même convoqué mon mari au commissariat vu que le recours avait beaucoup tardé (sur la convocation, il n'était pas marqué la raison de la convocation). au commissariat, j'ai parlé à la place de mon mari, car il ne parle pas et ne comprends pas bien le français, et les agents de police ont très bien compris la situation, et ne m'ont pas empêché de parler à sa place car je sais tout de l'affaire et puis je lui demandais les détails que je ne savais pas. La police a bien confirmé que c'était

un faux permis, mais a constaté la bonne foi de mon mari, et a fait un rappel à la loi, l'affaire est alors close.

J'appelle l'avocat pour lui dire que l'affaire est close , et lui demander de nous rendre notre argent car jusqu'alors il n'avait rien fait, même le courrier on l'a jamais reçu malgré nos appels.

Par **hanane25**, le **03/08/2009** à **19:02**

il m'a clairement dit qu'il allait garder cet argent, je lui ai alors demandé ce qu'il a exactement fait pour nous, vu que même la demande de rendez vous n'était très probablement pas faite, il m'a dit avec un ton vraiment pas sympa qu'il allait m'envoyer ça dans quelques jours et m'a raccroché au nez!

Après 3 semaines toujours pas rien, je le rappelle pour lui demander le courrier ainsi que la copie et la traduction du permis qu'il garde toujours, il s'enerve et me dit que je n'ai pas à l'appeler , et qu'il ne va répondre qu'à mon mari (qu'il sait très bien qu'il ne parlait pas français et qu'il ne pouvait rien lui exiger) et me raccroche encore au nez.mon mari essaye de le rappeler depuis pour essayer de lui parler, il ne répond plus. Je ne sais pas quoi faire, est ce utile de se rendre à son bureau? mais pour faire quoi ? est ce qu'il a le droit de nous ignorer comme ça et d'avoir un tel comportement envers ses clients ?

Conseillez moi s'il vous plait, Merci.